

# MÉMOIRE

Projet d'aménagement hydroélectrique  
sur la rivière Romaine par Hydro-Québec

Présenté par

Les intervenants politiques et économiques  
de Sept-Îles



*La Chambre de commerce  
de Sept-Îles inc.*



VILLE DE SEPT-ÎLES



Corporation de promotion  
industrielle et  
commerciale

de Sept-Îles inc.

Au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)

Le 28 novembre 2008

## Table des matières

Table des matières.....	II
Introduction .....	1
Présentation des signataires.....	2
Le projet La Romaine, un choix éclairé et respectueux des principes du développement durable .....	4
Pour une sécurité énergétique .....	6
Le développement hydroélectrique : une force stratégique et un atout enviable pour stimuler l'économie nord-côtière.....	8
Le projet hydroélectrique de la rivière La Romaine, source de développement économique et social pour l'ensemble du Québec .....	11
L'ouverture d'un immense territoire inexploité .....	12
Des recommandations à considérer .....	13
Conclusion .....	15

## **Introduction**

Les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles, ici représentés par la Ville de Sept-Îles, la Chambre de commerce de Sept-Îles et la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles (COPIC), s'unissent pour appuyer publiquement la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière La Romaine.

Les projets réalisés au cours des 15 dernières années dans la région par Hydro-Québec nous ont permis de constater le sérieux du promoteur afin de réaliser des projets répondant au concept de développement durable et de s'assurer que les impacts dans le milieu récepteur soient le plus atténués possible.

## Présentation des signataires

Fondée en 1974 pour créer un climat favorable aux investissements, la COPIC a pour mission de promouvoir les attraits et les avantages de la municipalité auprès des investisseurs afin d'en favoriser le développement économique. Quant à elle, la Chambre de commerce de Sept-Îles, qui compte plus de 450 membres, agit à titre de porte-parole des gens d'affaires et encourage le développement de l'entrepreneuriat.

Pôle régional, social et économique, Sept-Îles regroupe aujourd'hui les municipalités de, Gallix et Moisie et a pour voisine la communauté Innue de Uashat mak Mani-Utenam. Bordée par le golfe Saint-Laurent, la municipalité compte quelque 25 500 habitants sur une superficie de plus de 2 000 km<sup>2</sup>.

Une ville dynamique, moderne et en mouvement, Sept-Îles est depuis toujours le théâtre de grands projets. C'est la richesse des ressources naturelles qui a suscité, dès le tout début, l'intérêt des explorateurs et permit le développement de la région. De la traite des fourrures avec les Innus aux produits de la pêche et de la forêt, les ressources naturelles sont depuis plusieurs années à la base de l'économie locale.

Ce n'est qu'au milieu du dernier siècle que la ville de Sept-Îles a pris son véritable envol. En effet, l'essor du secteur minier a fait de Sept-Îles un pôle économique et social d'importance dans l'Est du Québec. Porte d'entrée du Nord, point de ravitaillement pour les villages isolés de la Basse-Côte-Nord, Sept-Îles est rapidement devenue une ville centre comptant une multitude de services. À la fin des années 60, la région aura contribué à sa manière au développement de Churchill Falls, à l'époque la plus grande centrale souterraine au monde.

Frappée par la crise du fer au début des années 1980 et les pertes d'emplois massives qui s'en suivent, Sept-Îles a combattu et milité longuement pour diversifier son économie et bâtir son avenir sur une base plus solide. En 1987, sous l'initiative des intervenants de la région et de la Société générale de financement (SGF), un consortium international a été formé pour implanter une aluminerie à Sept-Îles, en raison notamment de son port en eau profonde, de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et de la présence d'un réseau hydroélectrique. En 1992, l'Aluminerie Alouette était inaugurée, créant quelque 600 emplois directs.

Au cours de la même période, toute une population s'est levée pour appuyer avec conviction le projet d'Hydro-Québec visant à construire une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite (SM-3). Fort d'un consensus régional, les travaux ont débuté en 1994, ce qui a eu pour effet de dynamiser l'économie de toute une région.

L'expérience et les connaissances acquises par la communauté d'affaires septilienne tout au long du déroulement de ce mégaprojet, font qu'aujourd'hui la région jouit d'un potentiel entrepreneurial qui a déteint sur tous les autres projets qui ont vu le jour depuis. Cet important projet a généré des retombées économiques qui ont dépassé les attentes du milieu.

Les projets de la Toulnostouc, de la rivière Magpie et de la Compagnie minière IOC (SM-2A) ont également reçu l'appui de l'ensemble de la région.

Aujourd'hui, avec l'agrandissement d'Aluminerie Alouette (des retombées de plus 225 millions \$ pour la région et la création de 350 emplois directs), l'effervescence récente dans le secteur minier et le développement de notre potentiel hydroélectrique, nous sommes confiants en l'avenir.

Malgré tout, notre économie demeure tributaire des conditions du marché. Dans le contexte actuel de la crise financière mondiale, les entreprises minières de la région doivent diminuer leur production en réponse à la chute de la demande, ce qui a pour conséquence des pertes d'emplois directs et indirects chez nous.

Dans un tel contexte, seule la diversification de la base industrielle et la possibilité de compter sur des secteurs solides ayant des cycles économiques différents, permettent une certaine robustesse face aux perturbations qui se pointent à l'horizon.

## **Le projet La Romaine, un choix éclairé et respectueux des principes du développement durable**

C'est connu, l'hydroélectricité est une énergie propre et renouvelable et c'est une des meilleures filières de production d'électricité en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre. En effet, selon des études d'Hydro-Québec et du World Energy Council comparant les options de production d'électricité et l'émission de gaz à effet de serre selon une analyse du cycle de vie, l'option de l'hydroélectricité se compare avantageusement avec la filière de l'énergie éolienne.<sup>1</sup> Un autre exemple : par rapport à une centrale au charbon, la réalisation du projet La Romaine contribuera à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 7,5 millions de tonnes par année, soit l'équivalent des émissions de 2,5 millions d'automobiles. À ce chapitre, les émissions de CO<sub>2</sub> d'une centrale hydroélectrique se comparent à celles produites par l'éolien.

En accord avec la politique énergétique québécoise, le projet La Romaine est également conforme aux principes du développement durable. Tel que défini par la Commission Brundtland (1987), le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Les pratiques et la philosophie d'Hydro-Québec en matière d'environnement sont reconnues à plusieurs échelles. À preuve, avec cinq aménagements hydroélectriques, la région Manicouagan-Uapishka a été récemment désignée Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Il va sans dire que pour obtenir un titre si prestigieux, il aura fallu démontrer la cohésion entre l'aménagement hydroélectrique et l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales. Par l'obtention de ce titre, la région Manicouagan-Uapishka est aujourd'hui un modèle exemplaire d'exploitation des ressources naturelles.

Pour nous, il est clair que le projet La Romaine constituera une vitrine exceptionnelle d'application des orientations d'Hydro-Québec en matière d'environnement. Déjà, la participation continue du milieu hôte, aux études d'avant-projet, aura permis de prendre en considération les préoccupations du milieu, par exemple la récupération du bois marchand et la protection du saumon et des autres espèces, dans l'élaboration du projet. De plus, conformément aux engagements d'Hydro-Québec, le projet La Romaine

---

<sup>1</sup> Source : Documents déposés par Hydro-Québec (DA.20, DA 20.1, DA 20.2 et DA 20.3)  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DA20.pdf>

fera l'objet d'un suivi environnemental rigoureux jusqu'en 2040. Cet engagement est rassurant et témoigne de la volonté d'Hydro-Québec à respecter l'environnement.

## Pour une sécurité énergétique

D'une puissance de 1 550 MW, le projet La Romaine produira, à l'horizon 2020, 8 TWh d'énergie renouvelable par année, ce qui représente la consommation de 480 000 ménages québécois<sup>2</sup>. En accord avec la stratégie énergétique du Québec<sup>3</sup>, cette énergie est essentielle pour permettre au Québec de conserver un approvisionnement sécuritaire tout en profitant d'une certaine marge de manœuvre. Puisque la construction d'un projet hydroélectrique nécessite plusieurs années (le projet La Romaine s'échelonne sur onze ans, sans tenir compte des phases d'études et d'autorisations gouvernementales), il est impératif de bâtir aujourd'hui pour les besoins toujours croissants de demain.

De plus, l'avenue d'une nouvelle source d'énergie en Minganie permettra à Hydro-Québec TransÉnergie d'ajouter un second lien électrique (bouclage de la ligne à 161 kV) pour améliorer la qualité du service sur ce territoire.

Reconnue mondialement pour la fiabilité de son réseau, Hydro-Québec a l'opportunité de profiter des conditions du marché pour réaliser des gains substantiels en transigeant ses surplus d'énergie sur les marchés extérieurs. Nous devons être fiers de cette performance qui contribue à notre enrichissement collectif, sans mettre en péril notre sécurité énergétique.

Pour nous, sur la Côte-Nord, le recours à la filière hydroélectrique est tout à fait naturel. Nous supportons également le développement éolien, toutefois les études sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières présentent malheureusement un potentiel plutôt faible considérant les problématiques reliées à la connexion aux lignes 735 kV. De plus, en terme d'énergie et de puissance, l'éolien ne peut prétendre être une option équivalente à l'hydroélectricité. Elle demeure tout de même une source complémentaire.

Au niveau du marché de l'exportation d'électricité, Hydro-Québec semble en bonne position avec ce projet pour répondre aux besoins sans cesse croissants. Selon

---

<sup>2</sup> Le projet Romaine, de la pure énergie. Manon Chevalier, Corporation Sun Média, 2008.

<sup>3</sup> La stratégie prévoit, entre autres, l'ajout de 4 500 MW de puissance.



l'Office national de l'énergie, dans son rapport « Perspectives sur l'énergie pour l'été 2008 <sup>4</sup>», la demande pour le marché de l'exportation au Québec est à la hausse :

*« ...Depuis le début de 2008, les exportations du Québec, de l'Ontario et du Manitoba ont été considérables. Puisque les niveaux d'eau dans l'Est du pays sont élevés et que l'Ontario a une capacité de stockage d'hydroélectricité limitée, l'augmentation du débit d'eau a permis à la province de produire beaucoup d'hydroélectricité. La production du Québec et du Manitoba durant le 4e trimestre de 2007 a été caractérisée par des niveaux d'eau élevés et des exportations nettes accrues; cette situation s'est poursuivie au premier trimestre de 2008. On s'attend à ce que les exportations continuent à être raisonnablement intenses en 2008.*

*Dans l'ensemble, les exportations en 2007 ont augmenté d'environ 20 %. Les exportations nettes du Canada ont grimpé tous les mois de 2007 comparativement à 2006, exception faite d'une petite baisse en mars et décembre. En général, les exportations nettes en 2007 ont dépassé les niveaux enregistrés en 2006 de 13,13 TWh et ont été de 95 % supérieures à la moyenne sur 5 ans (de 2002 à 2006). Le solde net de la Colombie-Britannique s'est amélioré en passant de moins 7 TWh en 2006 à plus 3,1 TWh en 2007. Le reste de l'augmentation est attribuable aux exportations nettes massives du Québec, qui se sont élevées à 12,7 TWh nets en 2007, soit un accroissement de 3,5 TWh par rapport à 2006.*

---

<sup>4</sup> Perspectives énergétiques pour l'été, Secteur des produits, Office national de l'énergie, 28 mai 2008

## **Le développement hydroélectrique : une force stratégique et un atout enviable pour stimuler l'économie nord-côtière**

Depuis plus de 50 ans, Hydro-Québec entretient une relation privilégiée avec la Côte-Nord. Elle y produit 27 % de son hydroélectricité et emploie quelque 1 150 personnes dans l'un de ses 63 bâtiments administratifs et de services de la région. Véritables moteurs économiques, les chantiers d'Hydro-Québec auront occupé au fil des ans plus d'une génération de travailleurs. Aujourd'hui, la réalisation du projet La Romaine, couplé à l'éventuel projet de la rivière Petit Mécatina sur la Basse-Côte-Nord, permettra de développer une nouvelle génération de bâtisseurs d'eau.

Évalué à 6,5 milliards \$, le projet créera en moyenne 950 emplois par année pour chacune des 11 années de réalisation, avec des pointes de plus de 2 400 travailleurs. Considérant la taille du milieu (Minganie – Basse-Côte-Nord, population de 12 000 personnes), le projet aura un impact sans précédent. Il va sans dire qu'une opportunité de développement et de création de richesses de cette ampleur ne s'est jamais présentée auparavant en Minganie. Le dernier projet d'envergure comparable en Minganie est la mise en exploitation, en 1950, de la mine Tio par QIT Fer & Titane qui emploie maintenant près de 300 employés.

La réalisation du projet La Romaine donnera un élan au développement social et économique de la Minganie et de toute la Côte-Nord. Les perspectives sont emballantes, d'autant plus que le milieu hôte est frappé depuis quelques années par une décroissance démographique. En effet, en raison des difficultés de certains secteurs économiques, la population minganoise est en chute libre. Ce sont principalement les jeunes qui désertent la région, d'abord pour étudier et par la suite, faute de perspectives intéressantes, ne reviennent pas. L'Institut de la Statistique du Québec prévoit d'ailleurs que la population de la Minganie diminuera de 18 % d'ici 2026. Pour certains villages, un tel exode se traduit par la fermeture d'écoles et de commerces, première étape avant une fermeture définitive.

Aujourd'hui, le projet La Romaine représente pour le milieu hôte le remède tout indiqué pour redonner un souffle à l'économie locale et créer de l'espoir pour la nouvelle génération. Des retombées substantielles sont attendues. Outre les emplois, les contrats

et achats de biens et services liés à la construction du complexe de la Romaine engendreront des retombées économiques de quelque 3,5 milliards \$ au Québec, dont environ 1,3 milliard \$ uniquement pour la Côte-Nord. De plus, la MRC de la Minganie est signataire d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour la réalisation du projet La Romaine. Cette entente prévoit notamment la mise en place de différents fonds qui permettront la réalisation de nombreux projets à caractère économique, environnemental, social et culturel sur tout le territoire de la Minganie. Avec des paiements échelonnés jusqu'en 2070, l'entente vient sécuriser et enrichir le patrimoine des générations à venir.

Si le contexte est présentement difficile en Minganie, il l'est d'autant plus pour les communautés innues du territoire aux prises avec une multitude de problèmes sociaux et économiques. À titre d'exemple, la communauté de Nutashkuan affiche un taux de chômage de 70 %. En devenant partenaires du projet, les Innus se dotent de moyens pour, d'une part, assurer la formation professionnelle de leurs membres et, d'autre part, soutenir la pratique d'activités traditionnelles. Pour citer le chef François Bellefleur, du Conseil des Innus de Nutashkuan, *« (...la signature d'une entente sur le projet Romaine...) représente une réussite dans le dialogue entre les Innus et la nation québécoise... et pourra permettre la réappropriation de la fierté d'être Innu.<sup>5</sup> »* Le défi du milieu hôte est grand, mais, pour sa survie, les collectivités se doivent de réussir.

À titre de pôle régional stratégique, Sept-Îles a beaucoup à gagner de l'enrichissement de ses voisins. Avec l'ampleur des retombées du projet, nos gens d'affaires, professionnels et travailleurs de la construction sauront profiter des occasions qu'un tel chantier présente. L'expertise transférable développée sur les derniers chantiers de la région permet pour plusieurs entrepreneurs d'offrir davantage. Sous-traitants par le passé, certains, notamment dans les secteurs du génie civil, de l'arpentage et de l'environnement, ont aujourd'hui la capacité d'agir en maître d'œuvre.

Pour Sept-Îles, la réalisation d'un tel projet dans le contexte actuel permet de maintenir en région des services à la population de qualité, notamment en matière de services publics comme la santé et l'éducation et les services privés variés offerts par plus de 800 commerces et entreprises du secteur tertiaire. De plus, la durée prévue du chantier (11

---

<sup>5</sup> Le projet Romaine, de la pure énergie. Manon Chevalier, Corporation Sun Média, 2008.

ans) offre l'opportunité d'accumuler l'expérience requise pour que les entreprises de la Côte-Nord puissent par la suite exporter leur savoir-faire.

Les retombées du projet seront également importantes après la mise en service des centrales. En effet, l'exploitation et l'entretien du complexe entraîneront la création de près de 75 emplois directs. À cela, il faut ajouter les achats de biens et services en phase exploitation qui depuis quelques années ont représenté en moyenne pour la Côte-Nord quelques 80 millions \$ par année<sup>6</sup>. L'impact résiduel du projet sur l'économie locale sera donc positif et d'envergure, une autre force du développement hydroélectrique.

---

<sup>6</sup> Complexe de la Romaine – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 5 : Milieu humain – Minganie – Décembre 2007.

## **Le projet hydroélectrique de la rivière La Romaine, source de développement économique et social pour l'ensemble du Québec**

À l'échelle québécoise et canadienne, la réalisation du complexe de la Romaine engendrera des revenus fiscaux qui comprennent les impôts sur les salaires, les diverses taxes ainsi que les revenus de parafiscalité (cotisations au Régime des rentes du Québec, à la Commission de la santé et de la sécurité au travail et au Fonds des services de santé et au programme d'assurance-emploi). Uniquement pour la période de construction, les revenus projetés du gouvernement du Québec sont de 571,3 millions \$ et de 250,2 millions \$ pour le gouvernement du Canada.<sup>7</sup>

Il faut également tenir compte de l'apport au Fonds des générations du Québec estimé à plus de 488 millions \$ jusqu'en 2030 ainsi que la politique de dividendes d'Hydro-Québec qui stipule que la Corporation doit verser 50 % de ses bénéfices nets au gouvernement du Québec, ce qui équivaut à plus de 1,2 milliard \$ jusqu'en 2030.<sup>8</sup>

Ces redevances au gouvernement du Québec bénéficieront donc à l'ensemble du Québec compte tenu qu'elles contribueront donc, à leur façon au maintien des services publics répondant aux besoins de l'ensemble de la population québécoise.

Pour les entreprises du Québec, les retombées sont également intéressantes. Comme les firmes de génie-conseil possèdent déjà une bonne expertise dans la construction de centrale hydroélectrique, elles pourront mettre à profit ces connaissances dans des installations québécoises et ainsi permettre la création d'emplois au Québec. Il en est ainsi pour certains fabricants d'équipements spécialisés qui avec le ralentissement économique qui se prépare pourront conserver les emplois dans leur usine.

---

<sup>7</sup> Source : Hydro-Québec *Production : Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 (Milieu humain Minganie)* page 31-13.

<sup>8</sup> Source : Hydro-Québec *Production : Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 (Milieu humain Minganie)* pages 31-31 et 31-32.

## **L'ouverture d'un immense territoire inexploité**

La réalisation du projet La Romaine requiert la construction d'une route de 150 km en territoire non occupé. Jusqu'à présent, seule une minorité de personnes avait accès, soit par hydravion ou motoneige, au territoire, principalement pour la pratique de la pêche et de la chasse. Cette voie d'accès représente donc pour les gens du milieu un potentiel d'occupation plus dynamique du territoire et de nouvelles perspectives pour l'exploitation d'autres ressources, qu'elles soient minières, forestières ou récréotouristiques. La scierie de Rivière-Saint-Jean, récemment acquise par le Conseil des Innus de Nutashkuan et ses partenaires, devrait notamment en bénéficier. D'un point de vue touristique, la présence d'aménagements hydroélectriques constitue également un attrait de taille. Sur la Manicouagan, bon an mal an, les installations de Manic-2 et de Manic-5 reçoivent quelque 16 000 visiteurs par année, un produit d'appel majeur pour la région.

Autre exemple sur la Côte-Nord, le projet SM-3 a nécessité la construction d'une route pavée de plus de 80 km répondant aux normes du ministère des Transports et conduisant au cœur de l'arrière-pays. Cette nouvelle route a grandement facilité la relance des activités d'Uniforêt, maintenant Produits Forestiers Arbec, et donné accès aux autochtones et allochtones à une multitude de sites aujourd'hui prisés pour la pratique d'activités traditionnelles et de loisirs. Par la reprise des activités forestières, la nouvelle route a depuis progressé et rejoint, via la route 389, les villes nordiques de Fermont au Québec et de Labrador City et Wabush au Labrador. Ce nouveau lien consolide les échanges commerciaux et sociaux déjà présents entre la ville de Fermont et celles de Port-Cartier et Sept-Îles.

## Des recommandations à considérer

Un projet d'une telle ampleur apporte toutefois une part de questionnements. Les quelques recommandations qui suivent sont donc formulées pour assurer la réalisation harmonieuse du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière La Romaine.

1. Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre sont depuis quelques années un enjeu stratégique pour notre région. Déjà, certains secteurs d'activités peinent à combler leurs besoins présents et leur situation sera encore plus difficile à court terme avec le départ à la retraite de centaines de baby-boomers. Conscients de la problématique, les intervenants du territoire travaillent en concertation pour mettre la région en valeur et y attirer une main-d'œuvre qualifiée. Il va sans dire que les besoins de main-d'œuvre du complexe La Romaine viendront amplifier la situation actuelle. **Les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles souhaitent qu'Hydro-Québec participe activement à la recherche, au développement et à la mise en œuvre de solutions adaptées à nos réalités régionales, par exemple la création d'un fonds de développement de la main-d'œuvre, pour atténuer l'impact du projet La Romaine sur le personnel des entreprises du territoire.**
2. Au cours des dernières années, la Côte-Nord a été, à plusieurs reprises, coupée du reste de la province en raison de sa dépendance à un lien routier unique, la route 138. **Pour minimiser l'impact du projet sur la qualité de la route 138, sa fluidité et la sécurité des usagers, les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles souhaitent qu'Hydro-Québec privilégie le transport fluvial, l'autoroute bleue, pour les approvisionnements du chantier de la Romaine.** À cet égard, nous suggérons qu'un comité de travail soit créé en partenariat avec le ministère des Transports du Québec pour faciliter cette nouvelle façon de faire. De plus, **nous souhaitons qu'Hydro-Québec, toujours en partenariat avec le ministère des Transports du Québec, investisse les ressources qui s'imposent pour améliorer la fluidité de la route 138, particulièrement sur le tronçon Sept-Îles – Havre-Saint-Pierre, par exemple, par l'ajout de voies de dépassement.**
3. La réalisation d'un si grand projet a des impacts indirects sur la qualité de vie du milieu hôte. Ainsi, une demande accrue pourrait avoir des répercussions sur les services publics et le logement. **De concert avec les autorités locales, nous**

- suggérons qu'Hydro-Québec assure un suivi de ces impacts potentiels et ce, dès le début du projet afin de définir et d'appliquer des mesures d'atténuation adéquates.**
4. Durant la réalisation du complexe SM-3, Hydro-Québec a développé une nouvelle façon de faire pour maximiser les retombées économiques de ses projets dans le milieu, soit la clause de sous-traitance. Pour tirer le maximum de ce mécanisme, il faut notamment être en mesure d'identifier avec le plus d'exactitude possible le potentiel régional des différents appels d'offres pour ainsi favoriser le développement de l'expertise régionale. **Les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles souhaitent, via leur présence au sein du comité de maximisation des retombées économiques régionales du projet Romaine, être partie prenante de la mise en œuvre et de l'évaluation des mécanismes déployés pour maximiser les retombées économiques régionales du projet.**
  5. La disponibilité de l'énergie en région assure la consolidation, la robustesse et l'essor de l'économie. Pour que l'hydroélectricité poursuive son rôle de catalyseur économique sur la Côte-Nord, **les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles demandent à ce que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour favoriser le développement d'entreprises énergivores, mais respectueuses de l'environnement, à proximité des lieux de production.**
  6. Le développement d'activités récréotouristiques constitue un enjeu de diversification économique pour l'ensemble de la Côte-Nord. **Les intervenants politiques et économiques de Sept-Îles demandent à ce qu'Hydro-Québec collabore avec les acteurs du développement touristique de la Minganie afin de mettre en valeur auprès des touristes de passage dans la région les activités hydroélectriques de la région en créant un centre d'interprétation sur le barrage ou en offrant des visites des installations d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine.** Ce nouveau produit touristique, complémentaire aux activités d'interprétation déjà en cours avec le complexe hydroélectrique de la rivière Manicouagan constituerait certainement un atout précieux sur notre belle *Route des Baleines*.



## Conclusion

La Ville de Sept-Îles, la Chambre de commerce de Sept-Îles et la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles appuient la réalisation du projet hydroélectrique de la rivière La Romaine, qui stimulera le développement économique et social de Havre-St-Pierre et de la Minganie en prise avec une décroissance démographique préoccupante. Dans une perspective d'occupation du territoire et du développement de l'ensemble des régions du Québec, nous estimons que le renforcement et la consolidation de la Minganie auront des répercussions directes sur Sept-Îles et sur l'ensemble de la Côte-Nord. Pour Sept-Îles, le développement de la Minganie engendré par ce projet est emballant compte tenu qu'il permettra à notre région de maintenir et de bonifier les services offerts à notre population immédiate, gage du maintien de notre excellente qualité de vie.

De façon non équivoque, l'hydroélectricité a contribué au développement de la Côte-Nord et du Québec. Cette forme d'énergie, propre, abondante et renouvelable, qui fait la fierté des Québécois depuis plusieurs décennies, doit continuer d'être un levier de développement économique pour tous.

Le présent mémoire aura permis, souhaitons-le, de démontrer l'importance pour le Québec de l'hydroélectricité et des entreprises qui en bénéficient. Hydro-Québec a été et demeure un moteur du développement économique comme le démontrent les milliers d'emplois créés et les milliards en investissements. Ainsi, la réalisation de projets hydroélectriques continuera à créer de la richesse au Québec et ce, dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement.

Il faut tenir compte des choix du passé pour bâtir le Québec de demain. Il faut également compter sur les forces et les atouts de toutes ses régions. Nous considérons la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière La Romaine comme un élément vital pour l'essor économique de la région et de tout le Québec.

Enfin, nous tenons à souligner la volonté des deux paliers de gouvernements d'harmoniser leur procédure d'évaluation environnementale. À notre avis, cette commission conjointe aura permis de faciliter l'analyse du projet et d'obtenir une meilleure participation publique.